



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU CONSERVATOIRE NATIONAL
DES ARTS ET METIERS**

Numéro 103

publié le 12 janvier 2021

Table des matières

Décisions émanant de l'administration générale (AG) au titre de l'année 2020

- Décision n° 2020-67 AG du 10 décembre 2020 portant délégation de signature de la secrétaire générale de l'équipe pédagogique nationale (EPN) 12 – Santé, solidarité5
- Décision n° 2020-72 AG du 17 décembre 2020 portant modification de la décision n° 2018-52 AG portant délégation de signature à l'adjoint de l'administrateur général en charge de la stratégie et du développement.....6

Décisions émanant de l'administration générale (AG) au titre de l'année 2021

- Décision n° 2021-01 AG du 6 janvier 2021 portant constitution du comité électoral consultatif en vue des élections des représentants des personnels et des élèves aux conseils des équipes pédagogiques nationales du Conservatoire national des arts et métiers.....8

Délibérations émanant du conseil d'administration (CA) : séance plénière à distance du jeudi 17 décembre 2020

- Combinaison des comptes du Cnam établissement public et de son réseau (point 2-2)..... 10
- Admissions de créances en non-valeur (point 2-3)..... 11
- Exonération des frais d'inscription en doctorat pour l'année universitaire 2020/2021 pour certains doctorants (point 2-4)..... 12
- Transaction Cnam établissement public - Centre Cnam en région Pays de la Loire (point 2-5) 13
- Points d'ordre financier, budgétaire, comptable : projet de budget initial pour l'année 2021 (point 2-6)..... 14
- Plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (point 3-1)..... 16
- Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes (point 3-2)..... 17
- Avis conforme sur les propositions de création ou de renouvellement de chaires (point 3-3.1) : chaire « Hydrogène et énergies décarbonées »..... 18
- Avis conforme sur les propositions de création ou de renouvellement de chaires (point 3-3.2) : chaire « Education artistique et culturelle »..... 19
- Avis conforme sur les propositions de création ou de renouvellement de chaires (point 3-3.3) : chaire « Transitions professionnelles, formation et action publique » 20
- Avis conforme sur les propositions de création ou de renouvellement de chaires (point 3-3.4) : chaire « Calcul scientifique » 21
- Avis conforme sur les propositions de création ou de renouvellement de chaires (point 3-3.5) : chaire « Laïcité » 22

- Avis conforme sur les propositions de création ou de renouvellement de chaires (point 3-3.6) :
chaire « Economie industrielle – Jean-Baptiste Say » 23
- Campagne d'emplois « enseignants-chercheurs et enseignants » au titre de l'année 2021 (point
3-4) 24
- Campagne d'emplois « Biatss » au titre de l'année 2021 (point 3-4) 25
- Modification du règlement intérieur de l'EiCnam (point 4-1)..... 26
- Création d'une équipe d'accueil "Laboratoire du froid, des systèmes énergétiques et thermiques"
(lafset) (point 4-2)..... 27
- Mise à jour du règlement national du contrôle des connaissances du Cnam - modification de
l'annexe 16 du règlement intérieur (point 4.3) 28
- Présentation du rapport d'activité de l'année 2019 (point 5)..... 29
- Seuil d'immobilisation unitaire (point 6)..... 30

**Décisions émanant de l'administration générale (AG) au
titre de l'année 2020**

DECISION N° 2020 – 67 AG

portant délégation de signature de la secrétaire générale de l'équipe pédagogique nationale (EPN) 12 – Santé, solidarité

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers :

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le règlement intérieur du Cnam, notamment ses articles 1.2.1.5. et 22.,

Vu la décision n° 2017-40 AG du 24 avril 2017 portant délégation de signature du directeur et du secrétaire général de l'équipe pédagogique nationale (EPN) 12 – Santé, solidarité,

Vu la décision n° 2020-19767 DRH de l'administrateur général du 19 novembre 2020 portant nomination de la secrétaire générale de l'EPN 12 – Santé solidarité,

DECIDE :

Article 1

L'article 5 de la décision n° 2017-40 AG ci-dessus référencée est abrogé et remplacé par la disposition suivante :

Article 5 – Délégation au sein de l'EPN 12 – Santé, solidarité

Madame Jacqueline IMMELE, secrétaire générale de l'EPN 12 – Santé, solidarité reçoit délégation à l'effet de signer les actes dans les conditions décrites aux articles 3.1. dans la limite de 25.000 € HT, 3.2. à 3.4., 4 de la présente décision.

(le reste sans changement)

Article 2

La directrice de l'EPN 12, le directeur général des services du Cnam et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter du lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Paris, le 10 décembre 2020

L'administrateur général

A blue ink signature of Olivier Faron, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Olivier FARON

Diffusion :

Madame Jacqueline IMMELE
Madame la directrice de l'EPN 12 – Santé, solidarité
Monsieur le directeur général des services
Madame la directrice des ressources humaines
Madame la directrice des affaires financières

DÉCISION N° 2020 – 72 AG

portant modification de la décision n° 2018 – 52 AG portant délégation de signature à l'adjoint de l'administrateur général en charge de la stratégie et du développement

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le décret n° 89-108 du 20 février 1989 modifié relatif aux centres régionaux du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu décision n° 2018 – 52 AG portant délégation de signature à l'adjoint de l'administrateur général en charge de la stratégie et du développement, modifiée par décision n° 2020-33 du 2 septembre 2020,

DÉCIDE :

Article 1. – La décision n° 2018 – 52 AG ci-dessus référencée, est modifiée comme suit :

Article 1.1. – À l'article 1^{er}, à la troisième ligne, après le mot « *partenariats*, » sont insérés les mots « *ainsi que de la Fondation du Cnam* ». Au même article, à la dernière ligne, la référence « 1.3 » est remplacée par la référence « 1.4 ».

Article 1.2. – À l'article 1.1, à la quatrième ligne, après le mot « *attributions* » sont insérés les mots « *et de la Fondation du Cnam* ». Au même article, à la dernière ligne, après le mot « *personnel* », sont insérés les mots « *, ainsi que les dépenses relatives aux dons, prix et subventions accordés par la Fondation du Cnam* ».

Article 1.3. – À l'article 1.2, au premier alinéa après le mot « *partenariats* » sont insérés les mots « *et la Fondation du Cnam* ».

Article 1.4. – À l'article 1.3, à la troisième ligne, après le mot « *partenariats* », sont insérés les mots « *et de la Fondation du Cnam* ».

Article 1.5. – Après l'article 1.3, est inséré un article 1.4 ainsi rédigé :

« Article 1.4 – Recettes

Monsieur Thibaut DUCHÈNE reçoit délégation à l'effet de signer les actes relatifs aux recettes d'une valeur inférieure ou égale à vingt-mille euros (20 000 €). Cette délégation couvre les donations et legs en faveur de la Fondation du Cnam, à l'exception des donations et legs impliquant une affectation immobilière. »

(le reste sans changement).

Article 2. – Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter du lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Paris, le 17 décembre 2020

L'administrateur général



Olivier FARON

Diffusion :

Monsieur Thibaut DUCHÈNE, adjoint de l'administrateur général en charge de la stratégie et du développement, délégué général de la Fondation du Cnam

Madame Florence POIVEY, présidente de la Fondation du Cnam

Monsieur Xavier DE MONTFORT, délégué exécutif de la Fondation du Cnam

Monsieur Didier BOUQUET, directeur général des services

Madame Anne DUSSOLLE, directrice des affaires financières

Madame Virginie VIGNERON, directrice des ressources humaines

**Décisions émanant de l'administration générale (AG) au
titre de l'année 2021**

DECISION N° 2021 – 01 AG
portant constitution du comité électoral consultatif
en vue des élections des représentants des personnels et des élèves aux conseils
des équipes pédagogiques nationales du Conservatoire national des arts et métiers

L'Administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le règlement intérieur du Cnam,

DECIDE :

Article 1 – Il est constitué un comité électoral consultatif dédié dans le cadre de l'organisation des élections des représentants des personnels et des élèves au sein des conseils des équipes pédagogiques nationales du Conservatoire national des arts et métiers, au titre de l'année 2021.

Article 2 – Ce comité électoral consultatif du Conservatoire national des arts et métiers comprend les membres suivants :

Au titre des membres de droit :

- Monsieur Olivier FARON, administrateur général, ou son représentant ;
- Monsieur Didier BOUQUET, directeur général des services, ou son représentant ;
- Madame Virginie VIGNERON, directrice des ressources humaines, ou son représentant ;
- Monsieur Marc GHEZA, directeur des affaires générales, ou son représentant ;


Au titre des membres représentants des personnels et des élèves :

- Madame Sandra BERTEZENE, représentante des personnels enseignants,
- Monsieur Alexandre GARCIA, représentant des personnels enseignants,
- Monsieur Laurent MOREL, représentant des personnels enseignants,
- Monsieur Alexis CHAPELIER, représentant des personnels BIATSS,
- Monsieur Philippe LE BRAS, représentant des personnels BIATSS,
- Madame Marie-Françoise LECANU, représentante des personnels BIATSS,
- Madame Kyra CONSTANTINOFF, représentante des élèves,
- Monsieur Stéphane MANET, représentant des élèves,
- Madame Valérie TALAMONA, représentante des élèves.

Article 3 – Le directeur général des services et le directeur des affaires générales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 6 janvier 2021

L'administrateur général



Olivier FARON

Diffusion : aux membres du comité électoral consultatif

**Délibérations émanant du conseil d'administration (CA) :
séance plénière à distance du jeudi 17 décembre 2020**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 17 décembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

2-2. Combinaison des comptes du Cnam établissement public et de son réseau

Les commissaires aux comptes entendus en séance, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 17 décembre 2020, approuve par 27 voix « pour » et 3 abstentions, les comptes combinés 2019 du Cnam et des centres associés (hors centres à l'étranger) tels qu'ils figurent en annexe à la présente délibération.

Fait à Paris, le 22 décembre 2020

Le président du conseil d'administration


Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 17 décembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

2-3. Admissions de créances en non-valeur

Après avis favorable de l'agent comptable, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 17 décembre 2020, approuve par 28 voix « pour » et 2 abstentions, l'admission en non-valeur des créances dont la liste figure en annexe de la présente délibération, pour un montant total de 21 327,26€ TTC.

Fait à Paris, le 22 décembre 2020

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israel

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 17 décembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

2-4. Exonération des frais d'inscription en doctorat pour l'année universitaire 2020/2021 pour certains doctorants

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 17 décembre 2020, approuve à l'unanimité l'exonération des frais d'inscription en doctorat pour l'année universitaire 2020/2021 des doctorants régulièrement inscrits au Cnam en 2019/2020, dont les ressources familiales n'excèdent pas 4000 euros/mois et qui sont confrontés à une situation exceptionnelle d'urgence en qualité d'étudiants étrangers victimes d'une catastrophe survenue dans leur pays dès lors qu'ils y étaient domiciliés.

Fait à Paris, le 22 décembre 2020

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 17 décembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

2-5. Transaction Cnam établissement public – Centre Cnam en région Pays de la Loire

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 17 décembre 2020, approuvé par 27 voix « pour » et 3 abstentions la transaction qui lui est soumise mettant fin au litige financier entre la composante INTEC du Cnam et le Centre Cnam Pays de la Loire portant sur les factures n° 85000 et n° 85001 du 10 septembre 2012.

Fait à Paris, le 22 décembre 2020

Le président du conseil d'administration


Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 17 décembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

2-6. Points d'ordre financier, budgétaire, comptable : projet de budget initial pour l'année 2021

Par 25 voix « pour », 3 voix « contre » et 2 abstentions, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 17 décembre 2020, approuve le budget initial 2021 de l'établissement :

1. Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

Pour le budget agrégé de l'établissement,

- Un plafond d'emploi fixé à 1 717 emplois équivalents temps plein travaillés dont 1 337 ETPT sous plafond d'Etat,
- Des autorisations d'engagement à 161 335 304 € dont :
 - 118 668 167 € personnel
 - 37 707 516 € fonctionnement
 - 4 959 621 € investissement
- Des crédits de paiement à 164 205 965 € dont :
 - 118 668 167 € personnel
 - 37 671 516 € fonctionnement
 - 7 866 282 € investissement
- Des prévisions de recettes à 159 369 761 € dont :
 - 111 900 402 € SCSP
 - 195 035 € autres financements de l'Etat
 - 99 060 € fiscalité affectée
 - 6 026 119 € autres financements publics
 - 40 790 795 € recettes propres
 - 358 350 € recettes fléchées
- Un solde budgétaire déficitaire de 4 836 204 €.

Pour le budget de l'établissement principal,

- Des autorisations d'engagement à 155 296 319 € dont :
 - 115 437 774 € personnel
 - 35 091 784 € fonctionnement
 - 4 766 761 € investissement
- Des crédits de paiement à 158 166 980 € dont :
 - 115 437 774 € personnel
 - 35 055 784 € fonctionnement
 - 7 673 422 € investissement
- Des prévisions de recettes à 153 152 654 € dont :
 - 111 900 402 € SCSP
 - 195 035 € autres financements de l'Etat

le Conservatoire national des arts et métiers 292 rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
tél 33 (0)1 40 27 22 17 dgs@cnam.fr www.cnam.fr

- 99 060 € fiscalité affectée
 - 5 903 334 € autres financements publics
 - 34 696 473 € recettes propres
 - 358 350 € recettes fléchées
- Un solde budgétaire déficitaire de 5 014 326 €.

Pour le budget du SACD CFA Cnam Ile de France,

- Des autorisations d'engagement à 5 482 285 € dont :
 - 3 129 393 € personnel
 - 2 221 892 € fonctionnement
 - 131 000 € investissement
- Des crédits de paiement à 5 482 285 € dont :
 - 3 129 393 € personnel
 - 2 221 892 € fonctionnement
 - 131 000 € investissement
- Des prévisions de recettes à 5 608 107 € dont :
 - 122 785 € autres financements publics
 - 5 485 322 € recettes propres
- Un solde budgétaire excédentaire de 125 822 €.

Pour le budget de la fondation du Cnam,

- Des autorisations d'engagement à 556 700€ dont :
 - 101 000 € personnel
 - 393 840 € fonctionnement
 - 61 860 € investissement
- Des crédits de paiement à 556 700 € dont :
 - 101 000 € personnel
 - 393 840 € fonctionnement
 - 61 860 € investissement
- Des prévisions de recettes à 609 000 € (recettes propres)
- Un solde budgétaire excédentaire de 52 300 €.

2. Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes pour le budget initial 2021 de l'établissement (budget agrégé) :

- Une variation de trésorerie : - 4 579 486 €
- Un résultat patrimonial de : + 890 524 €,
- Une capacité d'autofinancement de : 4 132 824 €,
- Une variation du fonds de roulement : - 2 552 301 €.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et le tableau agrégé des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Fait à Paris, le 22 décembre 2020

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

le Conservatoire national des arts et métiers - 292 rue Saint-Martin - 75141 Paris Cedex 03
tél 33 (0)1 40 27 22 17 dgs@cnam.fr www.cnam.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 17 décembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

3-1. Plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 17 décembre 2020, approuve à l'unanimité le plan d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

Fait à Paris, le 22 décembre 2020

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 17 décembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

3-2. Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 17 décembre 2020, approuve à l'unanimité le dispositif interne de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

Fait à Paris, le 22 décembre 2020

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 17 décembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

3-3.1. Avis conforme sur les propositions de création ou de renouvellement de chaires

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 17 décembre 2020, rend un avis favorable à l'unanimité sur la proposition de création d'une chaire « Hydrogène et énergies décarbonées », telle que celle-ci est décrite dans le document en annexe de la présente délibération.

Fait à Paris, le 22 décembre 2020

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 17 décembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

3-3.2. Avis conforme sur les propositions de création ou de renouvellement de chaires

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 17 décembre 2020, rend un avis favorable à l'unanimité sur la proposition de création d'une chaire « Éducation artistique et culturelle », telle que celle-ci est décrite dans le document en annexe de la présente délibération.

Fait à Paris, le 22 décembre 2020

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 17 décembre 2020

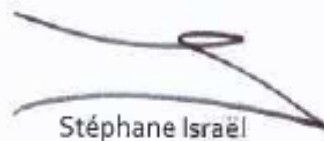
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

3-3.3. Avis conforme sur les propositions de création ou de renouvellement de chaires

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 17 décembre 2020, rend un avis favorable à l'unanimité sur la proposition de création d'une chaire « Transitions professionnelles, formation et action publique », telle que celle-ci est décrite dans le document en annexe de la présente délibération.

Fait à Paris, le 22 décembre 2020

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 17 décembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

3-3.4. Avis conforme sur les propositions de création ou de renouvellement de chaires

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 17 décembre 2020, rend un avis favorable à l'unanimité sur la proposition de création d'une chaire « Calcul scientifique », telle que celle-ci est décrite dans le document en annexe de la présente délibération.

Fait à Paris, le 22 décembre 2020

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 17 décembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

3-3.5. Avis conforme sur les propositions de création ou de renouvellement de chaires

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 17 décembre 2020, rend un avis favorable à l'unanimité sur la proposition de création d'une chaire « Laïcité », telle que celle-ci est décrite dans le document en annexe de la présente délibération.

Fait à Paris, le 22 décembre 2020

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 17 décembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

3-3.6. Avis conforme sur les propositions de création ou de renouvellement de chaires

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 17 décembre 2020, rend un avis favorable à l'unanimité sur la proposition de création d'une chaire « Économie industrielle – Jean-Baptiste Say », telle que celle-ci est décrite dans le document en annexe de la présente délibération.

Fait à Paris, le 22 décembre 2020

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance

jeudi 17 décembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

3-4. Campagne d'emplois « enseignants-chercheurs et enseignants » au titre de l'année 2021

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 17 décembre 2020, approuve par 25 voix « pour » et 5 abstentions, les demandes de publication d'emplois Biatss figurant en annexe de la présente délibération.

Fait à Paris, le 22/12/2020

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 17 décembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

3-4. Campagne d'emplois « Biatss » au titre de l'année 2021

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 17 décembre 2020, approuve par 25 voix « pour » et 5 abstentions, les demandes de publication d'emplois Biatss figurant en annexe de la présente délibération.

Fait à Paris, le 22/12/2020

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 17 décembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

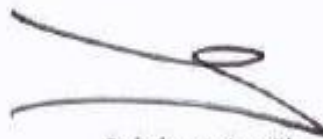
...

4-1. Modification du règlement intérieur de l'EiCnam

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 17 décembre 2020, approuve par 28 voix « pour » et 2 abstentions, les modifications du règlement intérieur de l'EiCnam, telles qu'elles figurent en annexe à la présente délibération.

Fait à Paris, le 22 décembre 2020

Le président du conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized name.

Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 17 décembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

4-2. Création d'une équipe d'accueil « Laboratoire du froid, des systèmes énergétiques et thermiques » (lafset)

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 17 décembre 2020, approuve à l'unanimité la création du Laboratoire du froid, des systèmes énergétiques et thermiques (lafset), à compter du 1^{er} janvier 2021 en tant qu'équipe d'accueil au sens du règlement intérieur du Cnam. L'annexe 1 bis et, le cas échéant, l'annexe 1 font l'objet d'une modification en ce sens.

Fait à Paris, le 22 décembre 2020

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 17 décembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

4-3. Mise à jour du règlement national du contrôle des connaissances du Cnam –Modification de l'annexe 16 du règlement intérieur

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 17 décembre 2020, approuve par 26 voix « pour », 2 voix « contre » et 2 abstentions, les modifications du règlement national du contrôle des connaissances du Cnam, qui devient le règlement national du contrôle des connaissances et des compétences du Cnam, telles qu'elles figurent en annexes à la présente délibération.

Fait à Paris, le 22 décembre 2020

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

le Conservatoire national des arts et métiers 292 rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
tél 33 (0)1 40 27 22 17 dgs@cnam.fr www.cnam.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 17 décembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

5. Présentation du rapport d'activité de l'année 2019

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 17 décembre 2020, approuve par 28 voix « pour » et 2 abstentions, le rapport d'activité de l'année 2019 tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

Fait à Paris, le 22 décembre 2020

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 17 décembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

6. Seuil d'immobilisation unitaire

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 17 décembre 2020, approuve par 28 voix « pour » et 2 abstentions la fixation le seuil d'immobilisation unitaire à 800€ HT, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Fait à Paris, le 22 décembre 2020

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël